



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20230412-DELIB152023-DE

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

Absent : HITA José.

Procurations : Mme JULIAN Vanessa à M. ATTARD Rémy, M. SALVADOR Julien à M. GERBAUD Grégory.

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°15/2023 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2023.

VU les propositions de la commission des finances du 6 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés (abstentions présentées dans le tableau ci-après) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes, conformément à la répartition fixée dans le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2023	Nombre de Voix POT
ACCA TROUILLAS	400 €	18
CR'N COACHING	400 €	18
DANSE TA VIE	400 €	18
FOOT CLUB TROUILLAS	800 €	18
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 500 €	17
BOULE ET BOCCIA	1 000 €	17
CHATOUNES RUGBY TOUCH	400 €	18
RUGBY CLUB DES ASPRES	1 000 €	18
RUGBY TOUCH TROUILLAS	400 €	18
TENNIS CLUB	1 500 €	17
ASDAMA PRINTEMPS DE L'ASPRE	400 €	18
CLUB DES AINES	400 €	18
FA SI LA LIRE	600 €	17
FESTI LOISIRS	3 000 €	16
LE JARDIN DES ELFES	400 €	18
MODEL'ART	400 €	18
LA PALETTE DE TROUILLAS	400 €	18
SCRAP TROUILLAS	700 €	17
TAP I AMPOLLA	500 €	18
TRADITIONS GOURMANDES	400 €	18
SOUVENIR FRANÇAIS	400 €	18
FNACA	500 €	18
LE CHAT L'ANGE	600 €	18
ASSOCIATION PETIT PIERRE	400 €	18
POUR LE BONHEUR DE TYRON	400 €	18
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	600 €	18
JEUNES AGRICULTEURS DES ASPRES	400 €	18
ADMR ASPRES RIBERAL	500 €	18
THUIR SOLIDARITE	500 €	18

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 066-216602177-20230412-DELIB152023-DE

N'ont pas participé au vote :

- M. CAZALS Jean-François pour le vote de la subvention à l'association « Gymnastique Volontaire »,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au « Tennis Club » et à l'association « La Boule Trouillacenne – La Boccia »,
- M. CORBACHO Laurent pour le vote de la subvention à l'association « FA SI LA LIRE »
- Mme DUFOUR Laurence pour le vote de la subvention à l'association « SCRAP Trouillas »
- M CORBACHO Laurent et Mme DUFOUR Laurence pour le vote de la subvention à l'association « FESTI LOISIRS ».

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 18/04/2022
- Affichage le : 18/04/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.